



Centre de Perfectionnement Interprofessionnel  

---

Interprofessionelles Weiterbildungszentrum

## Modules RH

assurances sociales

politique sociale

### **ressources humaines**

droit du travail

gestion de conflits

**Pour votre formation continue ...**

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. La filière RH</b> .....                     | <b>3</b>  |
| 1.1 A qui s'adresse la formation ?.....           | 3         |
| 1.2 Prochaines formations .....                   | 4         |
| <b>2. Le Module « Assurances sociales »</b> ..... | <b>5</b>  |
| <b>3. Le module « Droit du travail 1 »</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>Formulaire d'inscription</b> .....             | <b>9</b>  |
| <b>Conditions générales</b> .....                 | <b>10</b> |
| <b>Plan d'accès</b> .....                         | <b>11</b> |

# 1. La filière RH

## 1.1 A qui s'adresse la formation ?

Dans le monde économique actuel où mutation constante et internationalisation croissante sont monnaie courante, les professionnels des RH apportent une contribution importante au succès de l'entreprise. Ils soutiennent la ligne et la direction dans la recherche de collaborateurs qualifiés ; ils sont les interlocuteurs privilégiés de la direction et des partenaires sociaux pour les questions qui touchent au personnel. Ils doivent bien sûr disposer, pour cette tâche exigeante, de hautes compétences sociales et du bagage technique indispensable.

## 1.2 Prochaines formations

### Module bases en assurances sociales

| Début      | Fin      | Jour           | Horaire                             | Périodes | Tarifs  |
|------------|----------|----------------|-------------------------------------|----------|---------|
| Avril 2018 | Mai 2018 | JE<br>VE ou SA | 18 :15 – 21 :30<br>08 : 30 – 16 :00 | 32       | 1'330.- |

### Module bases en droit du travail 1

#### 1. Tronc commun / Base commune (à choix)

| Début    | Fin       | Jour | Horaire           | Périodes | Tarifs |
|----------|-----------|------|-------------------|----------|--------|
| Mai 2018 | Juin 2018 | LU   | 18 : 15 – 21 : 30 | 16       | 620 .- |

*Ces prix comprennent les frais de formation et les supports de cours informatisés à disposition sur notre plateforme Moodle.*

## 2. Le Module « Assurances sociales »

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Compétences visées</b>      | A la fin du cours, le participant est en mesure de : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Connaissance globale de base du système d'assurance sociale et des risques assurés (AVS, AI, AA, AC, PP, APG/Amat, LP, IJM)</li><li>➤ LACI<br/>Connaissance de base des cotisations et prestations des assurances sociales</li><li>➤ Connaissance approfondie des dispositions et processus légaux en matière d'assurances sociales (en lien avec l'embauche, l'emploi et la résiliation d'un contrat)</li><li>➤ Connaissance de base des fondements légaux en matière d'employés menacés et concernés par le chômage ou l'invalidité</li><li>➤ Compréhension profonde du droit des assurances sociales pour les personnes venant de l'étranger, domiciliés à l'étranger ou partant pour l'étranger - Accord sur la libre circulation des personnes et Conventions bilatérales</li><li>➤ Disposer d'une vision d'ensemble du système des assurances sociales suisses</li><li>➤ Savoir coordonner les assurances sociales entre elles</li><li>➤ Chercher des solutions dans des domaines liés aux assurances sociales en abordant des situations pratiques</li></ul> |
| <b>Contenus</b>                | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ AVS</li><li>➤ PC</li><li>➤ PGMAL</li><li>➤ LACI</li><li>➤ AI</li><li>➤ LPP</li><li>➤ LAA</li><li>➤ APG</li></ul>   |
| <b>Pré-requis</b>              | Aucun  |
| <b>Formateur</b>               | François Wagner  |
| <b>Tarifs</b>                  | 1330.–   |
| <b>Evaluation/ Attestation</b> | Une attestation de suivi de cours est délivrée aux participants qui ont participé au moins à 80 % des cours.<br>Une attestation de compétences est délivrée aux participants qui ont réussi l'analyse d'un cas pratique.   |

**Prochaines classes**

| Début      | Fin      | Jour           | Horaire                             | Périodes | Tarifs  |
|------------|----------|----------------|-------------------------------------|----------|---------|
| Avril 2018 | Mai 2018 | JE<br>VE ou SA | 18 :15 – 21 :30<br>08 : 30 – 16 :00 | 32       | 1'330.- |

## Planning Assurances sociales 1 : bases

| Dates         | Heure           | Périodes |
|---------------|-----------------|----------|
| SA 21.04.2018 | 08 :30 – 16 :00 | 8        |
| JE 26.04.2018 | 18 :30 – 21 :30 | 4        |
| SA 28.04.2018 | 08 :30 – 16 :00 | 8        |
| JE 03.05.2018 | 18 :30 – 21 :30 | 4        |
| VE 18.05.2018 | 08 :30 – 16 :00 | 8        |

**Remarque : Démarrage du module à partir de 6 participants.**

## 3. Le module « Droit du travail 1 »

### Compétences visées

A la fin du cours, le participant est en mesure de :

- Connaître les principes de bases du droit du travail en Suisse.
- Connaître et expliquer les différentes formes de contrat du travail.
- Comprendre les obligations du travailleur et ses responsabilités.
- Comprendre les obligations de l'employeur, concernant notamment les salaires et la protection du travailleur.
- Comprendre les enjeux de la fin des rapports de travail et expliquer les principaux aspects juridiques sous-jacents.

### Contenus

- Contrat de travail
- Contrat d'apprentissage
- Obligation du travailleur
- Obligation de l'employeur
- Protection de la personnalité du travailleur
- Travail de jour/nuit, vacances, congés et fériés
- Jeunes travailleurs et femmes enceintes
- Fin des rapports de travail
- Prohibition de faire concurrence

### Pré-requis

Aucun

### Formatrice

Anne Gueissaz

### Tarifs

620.-

### Evaluation/ Attestation

Une attestation de suivi de cours est délivrée aux participants qui ont participé au moins à 80 % des cours.

### Prochaine classe

| Début    | Fin       | Jour | Horaire           | Périodes | Tarifs |
|----------|-----------|------|-------------------|----------|--------|
| Mai 2018 | Juin 2018 | LU   | 18 : 15 – 21 : 30 | 16       | 620 .- |

## Planning Droit du travail 1 : bases

| Dates         | Heure           | Périodes |
|---------------|-----------------|----------|
| LU 28.05.2018 | 18 :30 – 21 :30 | 4        |
| LU 04.06.2018 | 18 :30 – 21 :30 | 4        |
| LU 18.06.2018 | 18 :30 – 21 :30 | 4        |
| LU 25.06.2018 | 18 :30 – 21 :30 | 4        |

Remarque : Démarrage du module à partir de 6 participants.





# Formulaire d'inscription

## Module RH

Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ NP/Localité \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Tél. privé \_\_\_\_\_ Tél. prof. \_\_\_\_\_

Tél. mobile \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

| Nom du cours               | Prix    |                          |
|----------------------------|---------|--------------------------|
| Module droit du travail 1  | 620.-   | <input type="checkbox"/> |
| Module assurances sociales | 1'330.- | <input type="checkbox"/> |

| Mode de paiement   |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> <b>par le participant</b><br><input type="checkbox"/> <b>par le chômage</b><br>N° de la caisse _____<br><input type="checkbox"/> <b>par l'employeur</b><br>Adresse de l'employeur _____<br>+ timbre et signature de l'employeur<br>_____<br>_____<br>_____<br>_____ | Pour les cours et modules :<br><input type="checkbox"/> La totalité avant le début du cours ou du module<br><b>(sans intérêt)</b><br><input type="checkbox"/> Paiement échelonné, en accord avec le CPI<br><b>(5% d'intérêt)</b> |

ATTENTION : Les personnes inscrites auprès d'une caisse de chômage doivent impérativement obtenir l'accord de leur conseiller. Sans cet accord, l'inscription à un cours peut entraîner la suppression d'indemnités.

Je m'engage à payer le cours auquel je m'inscris et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales. Le CPI se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants.

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

# Conditions générales

## CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission sont différentes pour chaque cours. Pour les formations menant aux brevets et diplômes fédéraux, ce sont les règlements des Associations professionnelles qui prévalent. En ce qui concerne les autres cours, le CPI indique pour chaque niveau les exigences d'admission des participant(e)s.

## INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscriptions doivent être adressées au secrétariat par écrit ou par fax au moyen du bulletin d'inscription annexé, au plus tard 10 jours avant le début du cours ou par téléphone ou E-Mail (confirmation par écrit obligatoire). Les cours ne débutent que lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant. Le CPI se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants. Le secrétariat en informera les participants en temps utile.

## FINANCES

La finance de cours comprend le matériel et le support de cours ou selon les indications particulières. Une facture sera adressée à chaque participant. Seules les personnes s'étant acquittées de leur finance sont autorisées à fréquenter le cours. La quittance faisant foi.

### COURS MODULAIRES

Les taxes de cours de courte durée doivent être versées en intégralité 5 jours avant le début du cours ou directement auprès de notre réceptionniste au moyen de l'EC-Direct ou de la Postcard. Elles ne sont en aucun cas remboursées.

### FILIÈRES DE FORMATION

Les taxes de cours de longue durée et/ou brevet peuvent être versées par tranches, exigibles avant le début de chaque trimestre. Elles restent intégralement dues en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, les taxes de cours, augmentées des frais administratifs, sont calculées proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement suivies.

Les montants des finances pour les cours modulaires et les filières de formation peuvent faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution générale des charges d'exploitation du CPI et des décisions des autorités.

Par leur inscription, les participants aux cours s'engagent à respecter ces exigences, de même que les autres conditions générales.

## DÉSISTEMENT

Les annulations se feront par écrit, en indiquant les motivations d'annulation (certificat médical, lettre de l'employeur, etc.). En cas de désistement plus de 5 jours avant le début de la prestation, les frais administratifs sont fixés à Fr. 50.-. Passé ce délai et sans motivations d'annulation, la somme entière est due.

## FRÉQUENTATION DES COURS

Dans l'intérêt de l'enseignement, les cours seront suivis avec régularité et ponctualité. En cas d'absence, les participants en informeront le secrétariat ou l'enseignant. Une attestation est délivrée aux participants qui ont participé au moins à 80 % des cours.

## ATTESTATIONS ET CERTIFICATS

Les formations débouchent sur des certificats, diplômes et autres titres officiellement reconnus. Elles font l'objet d'un règlement spécifique. Pour certains cours, un test final est organisé; il permet d'obtenir une attestation des connaissances acquises.

## ORDRE DANS LE BÂTIMENT

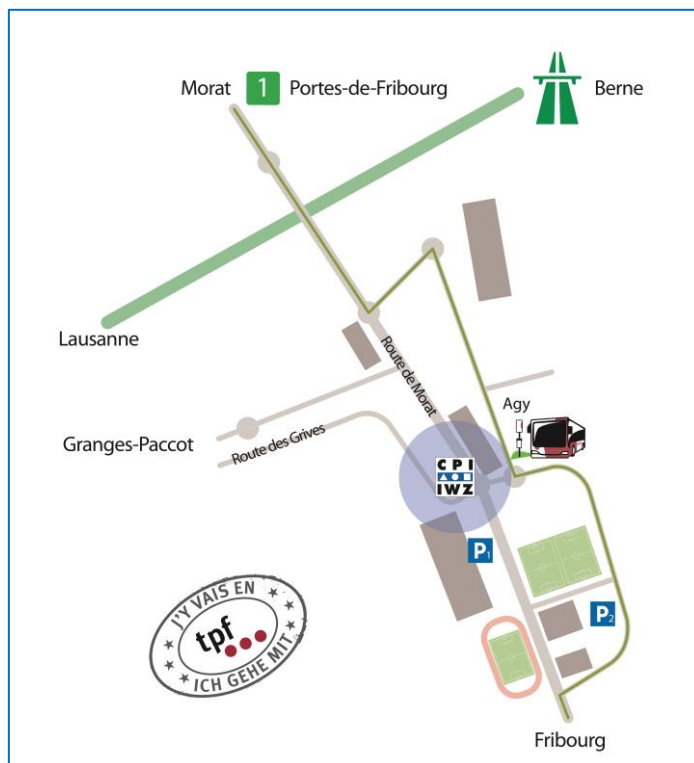
- \* Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment.
- \* Il est également interdit de manger et boire dans les salles d'informatique. Les places de travail seront laissées propres et en ordre.

## LOCAUX ET DURÉE DE COURS

Les différents lieux de cours seront précisés sur la confirmation de cours adressée à chaque participant. Une période d'enseignement correspond à 45 minutes de cours.

# Plan d'accès

**Centre de Perfectionnement Interprofessionnel CPI**  
Route des Grives 2 | 1763 Granges-Paccot



## En bus, depuis la gare CFF de Fribourg

Prendre en face de la gare le bus n° 1 « Portes de Fribourg »

Sortir à l'arrêt « Agy »

**7 arrêts depuis la gare pour une durée de 10 minutes**

Marcher jusqu'au CPI environ 3 min (240 m)

## En vélo libre-service

Voir [www.velopass.ch](http://www.velopass.ch)

## En voiture, depuis l'autoroute A12 (E27)

Sortie Fribourg-Nord

Suivre direction Fribourg

Tourner au deuxième rond-point à droite

Le Centre de Perfectionnement Interprofessionnel CPI se trouve à votre droite.

Le parking jouxtant le bâtiment occupé notamment par le CPI est payant 7/7 de 06h00 à 22h00 (env. CHF 10.- la demi-journée et CHF 20.- la journée).

Les autres possibilités les plus proches sont le parking extérieur (P1) du Centre commercial St-Léonard (env. CHF 8.- la demi-journée et CHF 16.- la journée) et le parking extérieur (P2) du cimetière St-Léonard (CHF 0.48 l'heure et CHF 5.- la journée).



Centre de Perfectionnement Interprofessionnel  
Interprofessionelles Weiterbildungszentrum

Route des Grives 2  
1763 Granges-Paccot

**phone** +41 26 305 27 60  
**fax** +41 26 305 27 65

**e-mail** [info@cpi.ch](mailto:info@cpi.ch)  
[www.cpi.ch](http://www.cpi.ch)